SURETES

<u>DEF</u> = mettre son FC en garanti de telle sorte que la personne bénéficiaire de la garanti octroie un financement (// hypothèque en droit immobilier)

<u>CAR</u> = confère au bénéficiaire un droit de privilège // créancier droit gage général

Différentes suretés	
Privilège du vendeur	Sureté spéciale
Octroie un droit de préférence sur TOUT le patrimoine du débiteur	Ne concerne qu'UN SEUL bien du débiteur ! <u>Ex</u> : nantissement sur FC
Avant	
Hypothèque	Gage ou Crédit municipal
Immeuble Propriétaire conserve la jouissance et la	Meuble Principe dépossession de l'objet, le créancier

jouit de l'objet

Exigence de publicité , => Sureté avec dépossession Si revend son bien, doit informer

=> Sureté sans dépossession

propriété du bien ++

Cas du FC

FC = Meuble

Mais pas possible de déposséder

Donc création du Nantissement = sureté sans dépossession

Pb = si utilisation de la sureté, pas de paiement aux créanciers

CELA SIGNIFIE QUE LE FC EST AFFAIBLI!

= Pas efficace ...

Si: ! car un FC nantis est $\underline{INVENDABLE} ! \Longrightarrow Pv$ psychologique

Nantissement conventionnel	Nantissement Judiciaire
Source contrat	Source décision judiciaire